

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Argentine – Séance du mardi 28 avril 2026

Présidence

La séance est présidée par Monsieur le Maire, Eric PERRIER, conformément à l'article L. 2121-11 du CGCT.

Présents

L'ensemble des 15 conseillers municipaux est présent.

Absents

Aucun.

Secrétaire de séance

Madame Meurier est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h40.

Ajout de l'approbation du PV de séance du 20 mars

- Le budget a été approuvé par l'ancienne mandature. Les taux d'imposition sont inchangés.
Approbation à l'unanimité

Ajout de l'approbation du PV de séance du 20 mars

- Dans la délégation de la 2^{ème} adjointe, parler du Conseil des Sages (et non du conseil municipal des sages).
Approbation à l'unanimité

Approbation du PV de séance du 31 mars

- Dans les « autres sujets », la demande de subvention est de St Alban d'Hurtières (et non St Georges)
Approbation à l'unanimité

L'ordre du jour, annexé au présent procès-verbal, est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Pour information, Monsieur le Maire explique que cette commission est chargée de vérifier la régularité des listes électorales et de contrôler les décisions du maire en matière d'inscriptions et de radiations.

- **Pour les Communes de moins de 1 000 habitants** elle sera composée de la manière suivante :
 - 1 conseiller municipal volontaire et 1 suppléant
 - 1 délégué de l'administration désigné par le préfet, et 1 suppléant
 - 1 délégué du président du tribunal judiciaire.

Le Maire propose à la préfecture une liste de noms correspondant aux différentes représentations :

Depuis la réforme de 2025, les membres seront nommés par **arrêté préfectoral**, pour une durée de **6 ans** et non plus par délibération.

conseiller/ conseillère municipal(e)		délégué(e) de l'administration représentant la Préfète de la Savoie		délégué(e) représentant la Présidente du tribunal judiciaire	
titulaire	suppléant(e)	titulaire	suppléant(e)	titulaire	Suppléant(e)
M. SIMONINI Grégory	M. BOUCROT Benoit	Mme FALQUET Annie	Mme BARBIER Jennifer	M. GIEZ Jean-Luc	Mme LISSANDRO Myriam

Délibération

◇ Délibération n°2026-26– Proposition de nouveaux produits et tarifs de la Ferme de l'Ebio.

Articles Ferme de l'Ebio Justine FALQUET (dépôt-vente)

Produit	Prix de revient	Prix de vente au public	Bénéfice
Savon	5,50	7,00	1,50
Tisane	4,50	5,50	1,00

Voté à l'unanimité

Dossiers divers :

Dossier du bassin-lavoir de la Roche

M. le Maire expose à l'assemblée la demande formulée par les propriétaires de la parcelle cadastrée n°598, sur laquelle se situe le bassin de la Roche. Ces derniers souhaitent que la commune prenne en charge l'entretien du bassin ainsi que le réglage du débit d'eau.

Afin de sécuriser juridiquement cette organisation, un acte notarié serait établi précisant les modalités convenues entre les propriétaires et la commune. Cet acte serait ensuite déposé au service de la publicité foncière. Le coût de l'acte serait à la charge de la commune.

M. le Maire rappelle qu'autrefois, il était courant que les habitants d'un même lieu-dit construisent collectivement des équipements tels que bassins, lavoirs ou fours à pain, parfois implantés sur des terrains privés. Le bassin-lavoir de la Roche s'inscrit dans cette tradition. Un document daté de 1898 en atteste, et une facture de 1990 confirme la participation financière de la commune à l'entretien du bassin.

L'entretien demandé consiste principalement en des passages réguliers des agents municipaux afin d'assurer le nettoyage du bassin, l'entretien du terrain restant à la charge des propriétaires.

Le Conseil municipal estime ne pas disposer d'éléments suffisants pour délibérer sur ce dossier. En conséquence, il est décidé de reporter l'examen du sujet dans l'attente d'informations complémentaires permettant d'éclairer la décision.

M. le Maire propose, afin d'avancer sur le dossier, de prendre contact avec le notaire des propriétaires de la parcelle n°598 afin d'obtenir des précisions sur la situation juridique du terrain et sur les modalités envisagées pour l'acte notarié. Un conseiller propose également de solliciter les services de la publicité foncière afin d'obtenir des renseignements sur l'historique de la parcelle, notamment les éventuels actes antérieurs relatifs au bassin ou à son usage collectif.

Ces démarches permettront de disposer d'une vision complète avant toute décision du Conseil.

Le dossier est donc renvoyé à une séance ultérieure, et la commission "travaux" demeure chargée de son suivi.

Demande de subvention de Saint Alban d'Hurtières pour les espaces d'activités « plan d'eau, jeux pour les enfants, terrain de volley... » :

Cette demande est réitérée chaque année.

La Com'com Porte de Maurienne participe au financement de cet espace d'activité.

Le Conseil demande au Maire d'avoir plus d'éléments financiers sur ce dossier :

- Le montant du versement annuel de la Com'com.
- La subvention couvre-t-elle un déficit ?

Planning du lancement des commissions :

Après avoir échangé sur l'importance du rôle des commissions, le conseil souhaite que chaque commission se réunisse au moins une fois avec la fin du mois de juin.

Un planning est établi

Intervention de la commission communication :

Panneau Pocket :

Les mises à jour de Panneau Pocket seront effectuées au fil de l'eau par Karine Thuderoz, Sophie Chichignoud suppléante.

La Lettre d'Argentine :

La Lettre d'Argentine sera assurée par Le Maire et le 1er adjoint.

Le site internet de la Mairie

Mise à jour et suivi du site de la Mairie sera assuré par Simon Reboul.

La revue mensuelle « l'Echo de la Balme »

Il est prévu une édition par saison, sur du papier recyclé. Le prochain devrait apparaître en juillet.

Une adresse mail est créée dédié à la communication : communication@argentine-savoie.fr

Il sera demandé à chaque association d'utiliser cette adresse mail pour toute demande de publication, concernant « panneau pocket », « la lettre d'Argentine », et « le site internet »

Liste des travaux en cours :

- Chemin d'accès entre le lotissement du Grand Arc et l'école : demande de devis en cours
- Reprise du sous bassement de la Mairie côté route : demande de devis en cours
- Pose d'un socle pour exposition d'une meule : demande de devis en cours
- Poteau à incendie à remplacer à la Roche
- Problème de fermeture de la porte arrière de la cantine : le serrurier passe avant fin avril.

Présentation du budget 2026 :

Le 1er adjoint rappelle que le budget communal se compose de deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

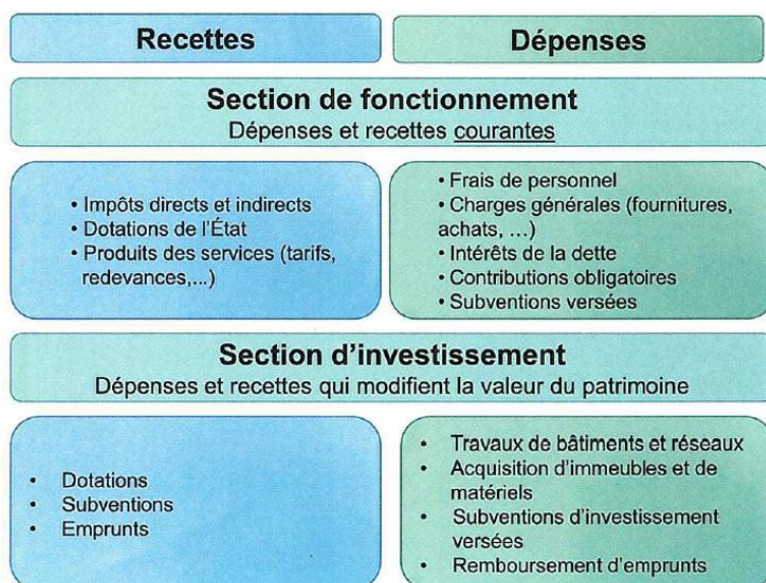
Section de fonctionnement

Elle regroupe les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune.

Section d'investissement

Elle concerne les opérations qui modifient la valeur du patrimoine communal.

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU BUDGET



Le taux d'endettement de la commune est actuellement d'environ 10 %, un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale, estimée à 25 %.

La commune compte aujourd'hui quatre emprunts en cours, dont deux arriveront à échéance dans trois ans :

- celui relatif à la salle polyvalente,
- celui concernant l'extension de l'école

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	399 500,00	551 191,57
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	10 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 141 691,57	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		551 191,57	551 191,57
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 470 242,25	926 925,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 543 317,25
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 470 242,25	1 470 242,25
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		2 021 433,82	2 021 433,82

Questions diverses :

Sentier communal de la Combe :

Suite à un conflit entre propriétaires concernant un sentier communal, le Maire demande au conseil l'autorisation de contacter un géomètre expert pour une demande de devis pour un éventuel bornage.

Le Conseil donne son accord

Mise en valeur d'une meule de moulin :

Une grosse meule en pierre, d'un diamètre d'environ 1,80 m et d'une épaisseur de 0,80 m, est situé en contre-bas de la route du château sur un terrain appartenant à la SA Grange. Cette pièce patrimoniale présente un intérêt historique et pourrait être mise en valeur dans l'espace public.

Il est proposé de l'installer sur un socle au niveau du croisement situé devant la tour du château, emplacement jugé pertinent pour sa visibilité et sa valorisation. Le propriétaire du terrain concerné a donné son accord pour cette implantation.

La commune prendrait en charge :

- la réalisation du socle,
- la pose d'une plaque explicative permettant d'informer le public sur l'origine et l'usage de la meule.

Le conseil donne son accord pour instruire le dossier

Logo du Félicien :

Le Maire propose de déposer le logo du Félicien à l'INPI.

Objectif : protéger juridiquement le logo et autoriser son utilisation pour des actions utiles à la commune.

Le Conseil donne son accord au Maire pour instruire le dossier.

Groupe Logistique :

L'organisation des premiers évènements a montré qu'il fallait un groupe « logistique » pour la préparation, les commandes...

Il sera composé de : Eric Perrier, Valérie Meurier, Jérôme Cassotti, Grégory Simonini, Sophie Chichignoud, Colette Boon, Vanessa Sénicourt, Patrick Couratin, et Alexis Truchet

Distribution de la lettre d'Argentine :

Les agents municipaux ont formulé une demande visant à être dispensés de la distribution de *La Lettre d'Argentine* pendant la période estivale, soit de juin à septembre, en raison de la charge de travail accrue durant cette période.

Après examen de la demande, le Conseil municipal indique ne pas souhaiter modifier l'organisation actuellement en place. La distribution du bulletin communal restera donc assurée selon les modalités habituelles.

Travaux d'enrobé – Route de la Dombert

Lors des récents travaux d'enrobé réalisés route de la Dombert, la route a été coupée sans information préalable aux riverains.

Afin d'éviter ce type de situation à l'avenir, le Conseil propose que la commune demande systématiquement à l'entreprise chargée des travaux de :

- Prévenir l'ensemble des riverains concernés avant toute coupure de route,
- Proposer aux riverains, le cas échéant, de profiter de l'intervention pour réaliser des travaux privés (cours, accès...), si cela est compatible avec l'organisation du chantier.

Cette procédure permettra d'assurer une meilleure information des habitants et une coordination plus efficace lors des futurs travaux.

Un conseiller souligne que des riverains de la route de Bionne s'étonnent de la différence d'enrobé entre la route de la Dombert — réalisée en bitumineux classique, noir et lisse — et la route de Bionne, traitée en bicouche gravillonnaire. Cette disparité de finition, très visible est perçue comme une différence de traitement entre deux voies pourtant comparables.

Fin du conseil à 22h10

Prochain conseil : mardi 26 mai 2026 à 19h30

Le Maire
Eric PERRIER